



## FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL

### VOLLEY BALL FSGT Règles de fonctionnement

#### GENERALITES

##### Engagement des équipes en championnat.

- Toute équipe s'inscrivant dans l'activité Volley s'engage à :
  - Respecter les règlements en vigueur : championnat et coupes
  - Faire vivre et développer l'esprit de fair-play qui règne à la FSGT
- **Les équipes** désirant participer au championnat et à la coupe et doivent **obligatoirement** être représentées par un membre du club, aux 2 réunions annuelles d'activités (septembre et janvier) pendant laquelle il est décidé de l'organisation du championnat et de la coupe, Si absence du représentant du club aux 2 réunions alors il y aurait sanction sous forme d'un retrait de 2 points sur le classement du championnat pour toutes les équipes du club.].
- Une cotisation d'engagement, fixée chaque année, est demandée à chaque équipe désirant participer au Championnat. **Il est impératif que chaque équipe s'acquitte de cette obligation avant le début du championnat.**

##### Définition de Match FORFAIT et Match PERDU

- Une équipe qui a un match « FORFAIT » marque 0 point pour ce match. Son adversaire marque les 2 points d'un match victorieux. Le score retenu est 25/0 – 25/0 – 25/0.
- Une équipe qui a un match « PERDU » marque 1 point pour ce match. Son adversaire marque les 2 points d'un match victorieux. Le score retenu est 25/0 – 25/0 – 25/0.
- Une équipe peut invoquer le droit à un match « PERDU » lorsqu'elle ne peut disputer ce match et qu'elle a prévenu son adversaire au moins 48h à l'avance.

##### Licences

Chaque équipe évoluant en championnat doit avoir au minimum **6 joueurs/joueuses dont la licence a été demandée sur le site de la FSGT au démarrage du championnat** (1<sup>er</sup> jour de la 1<sup>ere</sup> semaine du championnat). La date d'envoi du lot fait foi. En cas de non-respect, l'équipe aura automatiquement **match FORFAIT pour la semaine considérée.**

- Tout joueur s'engageant sur le terrain **doit être en possession de sa licence.**  
En début de championnat, une tolérance d'une semaine peut être admise par la FSGT (confirmation par mail en début de championnat).  
Cette tolérance autorise qu'un joueur participe à un match sans licence mais il faut qu'il soit en possession d'un certificat médical valable, d'une pièce d'identité et d'un numéro de licence. En outre, sa licence aura été demandée sur le site de la FSGT avant le match (la date d'envoi du lot fait foi).
- La Licence est délivrée sur présentation :
  - D'une **ATTESTATION DE SANTE PAR ADHERENT** en cas de renouvellement de licence **OU d'un certificat médical dont la date de délivrance est postérieure au 1<sup>er</sup> juillet de l'année du début du championnat**



## FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL

### - De 2 photos.

*(Il est rappelé que l'obtention de la licence avec le certificat médical engage la responsabilité auprès de la MDS, du Président de l'Association et du Comité FSGT38 en cas d'accident).*

- Les responsables d'équipe s'engagent à présenter **les licences de tous les joueurs de l'équipe inscrits sur la feuille de match** - pour chaque partie disputée en championnat ou en coupe - **et présents sur le terrain. Cette présentation s'effectue avant le début de la partie.**

*(Il appartient à chaque équipe de demander à son adversaire la présentation des licences)*

**Tout nouveau joueur, arrivant en cours de match devra présenter sa licence.**

*(Il est rappelé qu'il y a deux volets sur la licence. 1 pour le club et 1 pour le licencié ; de plus ces dernières peuvent aussi être scannées sur le téléphone portable de façon à pouvoir les présenter systématiquement !)*

### Feuille de match

Il est demandé pour chaque match de remplir **lisiblement et complètement** la feuille de match avec le nom des joueurs présents le jour du match ainsi que leur No de licence.

L'équipe **vainqueur** est chargée de communiquer à la FSGT le résultat du match et la feuille de match.

Toute partie n'ayant pas fait l'objet d'une feuille de match en bonne et due forme entraînera **systématiquement une non-validation du match par le comité**. Le comité est seul juge de ce qu'est une feuille de match remplie en bonne et due forme. La feuille de match doit être transmise au Comité dans les **huit jours** qui suivent le match.

### Report de match

Le report de match est autorisé. L'organisation du report est à la charge des deux équipes. La FSGT n'arbitrera aucun litige lié à un report.

L'équipe qui devait recevoir pour le match **initial** prévient la FSGT sous les **8 jours** qui suivent la date initiale du match de la date de report convenue entre les 2 équipes.

Pour cela, la feuille du match prévu doit être transmise au Comité avec mentionné « report » et la date de ce report.

Aucun report de match n'est autorisé après la fin de chaque phase du championnat. Toutes les feuilles de match doivent parvenir au comité avant la fin de chaque phase.

### Nombre de joueurs présents sur le terrain

Il faut normalement 6 joueurs par équipe sur le terrain. Une équipe de 5 joueurs est autorisée à jouer. Un match à moins de 5 joueurs est FORFAIT.

### Participation de joueurs dans plusieurs équipes

Un joueur ne peut pas jouer pour plusieurs équipes quelque soit le niveau.

### Arbitrage

Il appartient à l'équipe qui reçoit d'arbitrer le match

### Attribution des points

Victoire : 2 pts - Défaite : 1 pt - Forfait : 0 pt

### Classement en fin de saison

Le classement sera établi en fin de saison à l'aide des règles suivantes :

- 1) Plus grand nombre de points.
- 2) Meilleur set-averag